



Paris, le 23 avril 2010 – Diffusion immédiate

## Succès de l'introduction en bourse d'AB Science sur le Compartiment B de NYSE Euronext

- **Prix de l'offre : 12,65 € par action - Montant levé par la société : 16,5 M€**
- **Montant de l'offre : environ 27,5 millions d'euros**
- **Premières négociations le 26 avril 2010**

**AB SCIENCE, société pharmaceutique française spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), annonce les modalités définitives de son introduction sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN : FR0010557264 – Mnémonique : AB).**

A l'occasion de cette opération, AB Science a levé plus de 16,5 millions d'euros, dédiés à élargir le champ des développements cliniques de sa molécule phare le masitinib.

Alain Moussy, Président Directeur général d'AB Science déclare : « *Nous sommes très heureux de la réussite de l'introduction en bourse de notre société. Nous tenons à remercier les actionnaires institutionnels européens et les particuliers qui se sont engagés à nos côtés dans ce projet ambitieux. Cette opération nous permet de lever les fonds souhaités pour pouvoir initier de nouvelles phases III impliquant notre produit phare le masitinib en médecine humaine (myélome multiple, sclérose en plaques, polyarthrite rhumatoïde et asthme sévère) et ainsi poursuivre la mission qui nous amène depuis notre création : délivrer des thérapies ciblées qui peuvent radicalement améliorer la vie des patients atteints de cancers, de maladies neuro-dégénératives et inflammatoires* ».

### CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

#### Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 12,65 euros par action<sup>1</sup>.

Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière du groupe AB Science d'environ 379 millions d'euros, plaçant la société parmi les plus importants acteurs du secteur sur le marché boursier parisien.

#### Taille de l'offre et Produit brut de l'opération (avant option de sur allocation)<sup>2</sup>

- 1.305.700 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre et 864.394 actions existantes cédées (dont 137.574 au titre de la clause d'extension).
- Le produit brut de l'émission d'environ 27,5 millions d'euros, après exercice partiel de la clause d'extension, se décompose en une augmentation de capital d'environ 16,5 millions d'euros, et de cessions d'actions existantes pour un montant d'environ 11 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Fourchette initiale indicative comprise entre 13,95 € et 17,05 € par action, révisée entre 12,30 € et 13 € par action

<sup>2</sup> Clause de sur allocation : Le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 325.515 actions existantes soit 15% de l'Offre.

## Répartition de l'Offre (hors option de sur allocation)

- Placement Global : 1.820.701 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 23,1 millions d'euros et 84% du nombre total des titres offerts).
- Offre à prix Ouvert (OPO) : 349.393 actions au public (soit environ 4,4 millions d'euros et soit 16% du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 100% et la fraction d'ordres A2 sera servie à 59,7%.

## Calendrier de l'Offre

- Les négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment B) débuteront le 26 avril 2010.
- Le Règlement-livraison est prévu le 28 avril 2010.
- La date limite d'exercice de l'Option de sur allocation est fixée au 21 mai, fin de la période de stabilisation

## Les partenaires de l'opération étaient les suivants :

Intermédiaires financiers



**SOCIETE GENERALE**  
Corporate & Investment Banking

Société Générale Corporate & Investment Banking agit en qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

**Fortis Bank** Nederland

Fortis Bank Nederland agit en qualité de Co-Chef de File.

Communication financière et relations presse

**Citigate**  
**Dewe Rogerson**

Contacts Citigate Dewe Rogerson :

Agnès Villeret - Tel: +33 1 53 32 78 95 - agnes.villeret@citigate.fr

Matthieu Pirouelle - Tel : +33 1 53 32 84 77 - matthieu.pirouelle@citigate.fr

## Informations publiques

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société ([www.ab-science.com](http://www.ab-science.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 3 avenue George V, 75008 Paris. AB Science attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF et dans l'actualisation ainsi que dans la section 2 « Facteurs de risques » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

## A propos d'AB Science

*Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules. A travers ces IPK, la société vise des pathologies à fort besoin médical (cancers, maladies inflammatoires et maladies du système nerveux central) aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Grâce à ses importantes capacités de recherche et développement, AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules, dont le masitinib, qui a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire en Europe et est en cours de trois Phases III chez l'homme dans le cancer du pancréas, le GIST et la mastocytose.*

**Plus d'informations sur la société sur le site internet : [www.ab-science.com](http://www.ab-science.com)**

## Avertissement

*Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions AB Science dans un quelconque pays. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.*

*En particulier : Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.*

*Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC et de toute mesure d'application pertinente prise par un Etat membre, et qui sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qualifiées de « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement, ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.*

*Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document de base, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels AB Science est présente.*

*Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 21 avril au 21 mai 2010, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions AB Science, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions AB Science et sont susceptibles d'affecter leur cours.*